

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 30 janvier 2015

Date de la convocation 20 janvier 2015

L'an deux mil quinze le trente janvier à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS : RAOULT Loïc, GUERNION-BATARD Marie-Annick, DOMBRIE Alan, LE JEUNE Jean-Yves, QUENARD Charlotte, BERTIN Laurent, PAPILLON André, JOUAN Annick, CORBEL André, BODIN-GAUTHO Jacqueline, LUCO Françoise, GUEGAN Laurent, LIORZOU Anne, SALAUN Gwennoline, DUROSE Béatrice, BOIS Delphine, MARTIN Samuel

ABSENTS EXCUSÉS :

HEURTEL Christophe qui a donné procuration à DUROSE Béatrice
AMAR Sébastien qui a donné procuration à RAOULT Loïc

Gwennoline SALAUN a été élue pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Conseil municipal du 30 janvier 2015

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès verbal du 12 décembre 2014, à l'unanimité, le procès verbal est signé.

2015/1 Autorisation de mandatement des investissements 2015

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L.1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, comme lors des exercices précédents, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Samuel MARTIN observe que le vote du budget communal dès le début de l'année comme à la Communauté de Communes serait plus simple.

Loïc RAOULT précise que certaines données, comme les dotations, et le résultat du compte administratif ne sont connus qu'en mars.

Alan DOMBRIE fait état de la continuité d'une pratique relevant plus de la coutume.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2015 avant le vote du budget 2015, dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le budget primitif 2015

CHAPITRE	Crédits ouverts en 2014 (BP + RC + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
20- Immobilisations incorporelles	4 960	1 240
204- Subventions d'équipements versées	94 490	23 622
21- Immobilisations corporelles	114 600	28 650
23- Immobilisations en cours	162 300	40 575
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	376 350	94 087
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	376 350	94 087

2015/2 Projet pédagogique photographique

Il est proposé au Conseil Municipal de financer un projet pédagogique permettant à une classe par école primaire de la Communauté de Communes de participer à une initiation à la photographie.

Il s'agit d'animation artistique et pédagogique autour de la photographie proposée par Monsieur Philippe ERARD, photographe professionnel. Ces interventions aboutiront à une exposition en plein air réalisée sur bâches plastiques, itinérantes dans les six communes.

Ce projet lancé en 2010 a déjà permis d'initier à la photographie 10 classes. Le thème générique de cette année reste à définir avec les communes et la commission en accord avec l'inspection académique. Cette année, le thème retenu serait la guerre 1914-1918.

Animation pédagogique : 9h/classe – rémunération de l'animateur : 56 € TTC/heure (tarif DRAC) prise en charge par les communes soit 504 €/classe (une classe par école).

Frais de tirage photo (170 €) et support d'exposition (155 €) : 325 €/classe pris en charge par la Communauté de Communes Sud-Goëlo.

Delphine BOIS reconnaît le plaisir des enfants à participer à ce programme.

Le Conseil Municipal,

A près en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE de participer à ce projet d'initiative communautaire et d'inscrire la dépense correspondante soit 1008 euros pour deux classes (une par école) au budget primitif 2015.

2015/3 Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi permanent

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet en raison de la demande de mutation d'un agent ayant donné lieu à réorganisation de service,

Le Maire, propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour exercer des fonctions polyvalentes d'administration générale et plus particulièrement comptabilité-finances à compter du 1^{er} mars 2015.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre 012.

AUTORISE le Maire à prendre toute mesure en vue du recrutement sur ce poste.

MODIFIE le tableau des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE au 1er mars 2015				
	Délibération	Grade	Pourvu	durée
Filière Administrative	09/11/1995	Attaché territorial	non	Temps complet
	20/12/2013	Attaché principal	non	Temps complet
	06/09/1991	Rédacteur territorial	non	Temps complet
	01/02/2002	Adjoint administratif de 2 ^e classe	oui	Temps complet
	01/03/2015	Adjoint Administratif de 2^{ème} classe	non	Temps complet
	11/09/2009	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	oui	Temps complet
Filière Technique	05/10/2007	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Oui	Temps complet
	11/09/2009	Agent de maîtrise	Oui	Temps complet
	04/06/2010	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Non	Temps complet
	19/12/2008	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Oui	Temps complet
	26/10/2012	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Oui	Temps complet
	03/07/2006	Adjoint technique de 2 ^e classe auxiliaire	Saisonnier	20 heures
	13/09/2013	CUI-CAE	non	Temps complet
	05/07/2013	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe non titulaire	non	Temps complet
	01/03/2014	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	oui	Temps complet
	26/10/2012	Adjoint technique de 2 ^e classe	Oui	30 heures
	11/09/2009	Adjoint technique de 2 ^e classe	Non	Temps complet
	07/11/2014	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Oui	Temps complet
	30/4/2009	Agent social de 1 ^{ère} classe	Oui	Temps complet
	17/01/2013	Adjoint technique de 2 ^e classe	Oui	11 heures
	24/02/2006	Adjoint technique de 2 ^e classe	Oui	28 heures
	24/02/2006	Adjoint technique de 2 ^e classe	Oui	19 heures
	17/01/2013	Adjoint technique de 2 ^e classe	Oui	11 heures
	05/10/07	Adjoint technique de 2 ^e classe	Oui	5 heures
	21/01/2011	Adjoint technique de 2 ^e classe	Oui	30 heures
	28/05/2009	Adjoint technique de 2 ^e classe	Oui	11 heures

	21/01/08	Contractuel besoin occasionnel	Non	7 heures
	31/05/2013	Emploi d'avenir	Oui	Temps complet
Filière Sociale	10/09/2010	Adjoint social de 2 ^{ème} classe auxiliaire	Oui	Temps complet
	30/04/2009	Agent social 1 ^{ère} classe	oui	Temps complet

2015/4 Mission de maîtrise d'œuvre : étude de faisabilité pour l'assainissement collectif quartiers Le Pont Es Marais et La Ville Sault

Monsieur Alan DOMBRIE, Adjoint, expose à l'assemblée les travaux réalisés dans la commune depuis 2009 en matière d'assainissement collectif. En 2009, à la suite de l'approbation du nouveau plan local d'urbanisme et du plan de zonage, un redimensionnement de la station d'épuration a été effectué en conséquence. Plus de 200 foyers des quartiers du Carrefour, La Ville Quinio et Saint-Barnabé ont ainsi pu être raccordés en 2012. Aujourd'hui, toutes les zones identifiées en zonage collectif au plan de 2009 ont été réalisées.

Dans l'optique d'une nouvelle phase de travaux, les lieux-dits du Pont Es Marais et de la Ville Sault se distinguent par leur habitat dense et concentré, grevé d'assainissements individuels vétustes. Une pré-étude des services a permis de vérifier la viabilité économique de l'opération, éligible aux subventions, ainsi que son impact écologique.

Alan DOMBRIE précise que deux entreprises ont été mises en concurrence afin de réaliser une étude sur la faisabilité du raccordement à l'assainissement collectif sur deux lieux-dits : Le Pont Es Marais et La Ville Sault.

L'étude de faisabilité aura pour objet :

- D'établir un état des lieux sur le terrain
- De repérer les réseaux existants en infrastructures (eau potable, eaux pluviales, électricité, France télécom)
- De définir le tracé pressenti des futurs ouvrages de collecte des eaux usées (regard collecteur, poste de refoulement...)
- D'établir l'estimation du coût prévisionnel des travaux,
- De réaliser toutes les pièces graphiques nécessaires à la compréhension du projet.
- De réaliser le dossier de subvention
- Et de réaliser le dossier de modification du plan de zonage (si l'étude de faisabilité est positive).

Deux sociétés ont été consultées et la société 2LM de la HAYE FOUASSIERE(44) est moins-disante avec un devis à 3 250 € pour l'étude et 1 690 € pour la modification du plan de zonage.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de réaliser l'étude de faisabilité
RETIENT l'entreprise 2LM dans les conditions précitées
AUTORISE le Maire à contracter avec elle
DIT que cette dépense sera inscrite au budget primitif.

2015/5 Programme de travaux Salle des Fêtes

Monsieur Jean-Yves LE JEUNE, Adjoint aux travaux, expose à l'assemblée la programmation des travaux envisagés à la Salle des Fêtes. Ce programme a été exposé et discuté en commission travaux le mercredi 28 janvier.

La salle communale, construite à la fin des années 60 a déjà fait l'objet d'une rénovation en 1990. Elle est aujourd'hui utilisée quotidiennement dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), ainsi que par nos associations. Il semble difficile de planifier d'importants travaux de rafraîchissements de notre salle sans nuire à ces activités. Ainsi, il est envisagé d'étaler ces travaux, permettant ainsi la continuité de l'usage de la salle.

Il est donc proposé une première phase de travaux comprenant :

- La réfection de l'ensemble des peintures dans la salle principale ainsi que la scène
- de l'agrandissement de la porte d'accès et du local matériel près de la scène
- des travaux de peinture et de changement de plafonds dans le hall et les toilettes, ainsi que la pose de toilettes suspendues.

La commission propose également de reprendre la distribution entre la salle des fêtes et la cantine, pour un usage plus simple entre la cuisine et la salle et pour permettre une véritable séparation entre ces deux entités.

Pour cette première phase de travaux l'estimation est de 40 000€ TTC entre les travaux confiés aux entreprises et les fournitures nécessaires pour les travaux en régie.

Il est proposé au conseil de valider le chantier peinture estimé en délais à 3 semaines. Vu l'occupation prévue de notre salle, une seule période avec vacances scolaires en 2015 s'avère disponible : du 13 avril au 1^e mai.

La commission propose donc de réaliser les travaux de peinture à cette période, ainsi que les modifications préalables.

Une consultation de deux entreprises de peinture a été réalisée et l'Entreprise JARNET d'Yffiniac propose d'effectuer la réhabilitation en peinture de la salle pour un montant hors taxes de 13 195.16 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de réaliser les travaux de peinture de la salle des Fêtes,
RETIENT l'Entreprise JARNET dans les conditions précitées
AUTORISE le Maire à contracter avec elle
DIT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2015.

Monsieur RAOULT précise qu'André PAPILLON a en charge d'étudier un programme d'économie d'énergie sur le patrimoine communal, réalisable si un retour sur investissement raisonnable est assuré. L'équipement électrique de la salle des fêtes fait partie de cette réflexion.

Samuel MARTIN observe qu'une isolation phonique entre les deux salles serait souhaitable.

André CORBEL répond sur la faisabilité d'une telle demande grâce à une isolation doublée et la pose de portes coupe-feu.

Samuel MARTIN demande l'association du responsable cuisine de la collectivité au travail de cette commission.

Laurent GUEGAN précise qu'il peut être utile d'associer un professionnel de la restauration, comme l'est un traiteur.

Le Maire précise que le groupe des élus de la commission des travaux, sous la conduite de Jean-Yves LE JEUNE va poursuivre le suivi de ce chantier et fera des propositions au conseil.

Questions diverses

Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 février 2015 à 19 heures 30.

Fin de séance à 20 heures 30.

La secrétaire de séance,

Gwennoline SALAUN